

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**DEP-COMPTABILITÉ
5231**

**MODULE 18
461-185**

TÂCHES DE FIN DE PÉRIODE

LIVRE D'EXERCICES

Sage 50 Comptabilité Supérieur

Version 2024

DURÉE : 75 HEURES

Giovanni De Lutio

Groupe GD

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



	I	II	III	IV
Fournitures non utilisées au 1 ^{er} février	420 \$	252 \$	672 \$	
Fournitures achetées durant la période	810	954		1 134
Fournitures non utilisées au 28 février		864	1 086	1 008
Fournitures utilisées durant la période	300		390	432

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



ÉTAT DES RÉSULTATS			
30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre

BILAN			
30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

Bilan			

JOURNAL GÉNÉRAL			Page.....	
Date	Déails	F°	Débit	Crédit



	I	II	III	IV	V
Avoir du propriétaire au 1 ^{er} janvier	114 000	91 200		66 600	45 600
Total des ventes au 31 janvier	100 800		78 240	81 120	55 920
Total des charges au 31 janvier	67 800	44 640	86 400		45 000
Prélèvement du propriétaire au 31 janvier	54 000	25 200	15 360	21 600	
Avoir du propriétaire au 31 janvier		101 280	59 160	62 520	38 400

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



COMPTE : Comptes clients						N° 1200
DATE	DÉTAILS	F°	DÉBIT	CRÉDIT	Dt Ct	SOLDE
2024-03-31	Solde				Dt	4 582,59

JOURNAL GÉNÉRAL					Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit	



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F⁰	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

1.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

2.

Bilan		

3.

Bilan		



Classement des Comptes clients	Montant de la provision pour créances douteuses
moins de 30 jours	
1 à 30 jours	
31 à 60 jours	
61 à 90 jours	
plus de 90 jours	
Total	

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

1.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

2.

Bilan			

3.

Bilan			



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

**Exercice 3.1**

Valeur à l'achat : _____
Durée de vie utile : _____
Valeur de revente : _____
Valeur de l'amortissement pour un an : _____
Valeur de l'amortissement pour un mois : _____

**Exercice 3.2**

Valeur à l'achat : _____
Date de l'achat : _____
Taux : _____

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2024-01-01			
2024-12-31			
2025-12-31			
2026-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de janvier 2024? _____



Exercice 3.3

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2024-04-29			
2024-12-31			
2025-12-31			
2026-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de mai 2024? _____



Exercice 3.4

Année	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
2024-09-02			
2024-12-31			
2025-12-31			
2026-12-31			

Quel sera le montant de l'amortissement du mois de décembre 2024? _____

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Bénéfice avant amortissement					
(-) Amortissement					
Bénéfice net					



	Amortissement linéaire	Amortissement proportionnel à l'utilisation	Amortissement dégressif à taux constant de 20 %
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Total			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit



JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

**Coût moyen**

Coût des stocks de la fin	CMV

Prix coûtant

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

**Coût moyen**

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

**Coût moyen**

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV



PEPS.

Fiche de stock

Code : _____

Quantité minimale : _____

Article : _____

Quantité maximale : _____

Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Total \$

**DEPS.**

Fiche de stock										
Code : _____				Quantité minimale : _____						
Article : _____				Quantité maximale : _____						
Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Total \$



Coût moyen.

Fiche de stock									
Code : _____				Quantité minimale : _____					
Article : _____				Quantité maximale : _____					
Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE		
	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total	Qté	Prix à l'unité	Total

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F^o	Débit	Crédit

JOURNAL GÉNÉRAL				Page.....
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



Méthode du coût moyen

Article			Entreposage case n°						
Maximum			Minimum						
Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE		
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total

PEPS

Article _____			Entrepôt case no _____							
Maximum _____			Minimum _____							
Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Total \$

DEPS

Article _____			Entrepôt case no _____							
Maximum _____			Minimum _____							
Date	ENTRÉES			SORTIES			SOLDE			Solde
	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Unités	Coût	Total	Total \$

**Coût moyen**

Coût des stocks de la fin	CMV

Prix coûtant

Coût des stocks de la fin	CMV

PEPS (premier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

DEPS (dernier entré, premier sorti)

Coût des stocks de la fin	CMV

JOURNAL GÉNÉRAL				Page
Date	Détails	F°	Débit	Crédit

<p>BonSport_{inc.} 48, rue Piedmont Montréal (Québec) H8R 4M6 Tél. : 514 555-5698</p>	<p style="text-align: right;">N° 3625</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="font-size: 8px;">A</td> <td style="font-size: 8px;">A</td> <td style="font-size: 8px;">A</td> <td style="font-size: 8px;">A</td> <td style="font-size: 8px;">M</td> <td style="font-size: 8px;">M</td> <td style="font-size: 8px;">J</td> <td style="font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J										
Payez à l'ordre de _____	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 30px; background-color: #cccccc; display: inline-block;"></div> \$																
La somme de _____	/ 100 DOLLARS																
Banque des actionnaires 8, rue de l'Argenterie Montréal (Québec) H6J 4D7																	
POUR _____	_____ Bon Sport inc.																
3625 41288 346 4128 64567633																	



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Bon Sport inc.

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2 0 2 4 | 0 1 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 0 1 | 0 1
 A A A A M M J J A A A A M M J J
 au 2 0 2 4 | 0 3 | 3 1 au 2 0 2 4 | 0 3 | 3 1
 A A A A M M J J A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
			TPS/TVH		TVQ
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+ 104			204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	= 105			205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+ 107			207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	= 108			208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.	109			209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	- 111			211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	= 113			213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Bon Sport inc.
48, rue Piedmont
Montréal (Québec) H8R 4M6

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-01-01 au 2024-03-31

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du 2024-01-01 au 2024-03-31
TVQ du 2024-01-01 au 2024-03-31

Remboursement de TPS/TVH _____ Solde de TPS/TVH à remettre _____
Remboursement de TVQ _____ Solde de TVQ à remettre _____

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS Numéro d'identification Dossier

N° de validation

Périodes de déclaration

TPS/TVH du 2024-01-01 au 2024-03-31

TVQ du 2024-01-01 au 2024-03-31

Date d'échéance

AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé Solde à remettre
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements	
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.	
		Signature	Date	

Retournez à :

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

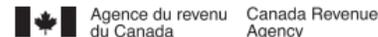
Formulaire prescrit – Président-directeur général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

	365, rue Pierre-André Montréal (Québec) H6S 2M8 infoplus@internet.ca	N° 268 <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J	
A	A	A	A	M	M	J	J												
Payez à l'ordre de _____																			
La somme de _____		/ 100 DOLLARS																	
Banque de l'Atlantique 634, boul. du Soleil Levant Montréal (Québec) H7P 0G9																			
POUR _____		Info-Plus inc.																	
268 63946 822 6394 649632155																			



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Info Plus inc.

Période de déclaration – TPS/TVH **Période de déclaration – TVQ**
 Du 2 0 2 4 | 0 8 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 0 8 | 0 1
 A A A A | M M | J J A A A A | M M | J J
 au 2 0 2 4 | 0 8 | 3 1 au 2 0 2 4 | 0 8 | 3 1
 A A A A | M M | J J A A A A | M M | J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
		TPS/TVH		TVQ	
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+ 104			204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	= 105			205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+ 107			207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	= 108			208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.	109			209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	- 111			211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	= 113			213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Info Plus inc.
365, rue Pierre-André
Montréal (Québec) H6S 2M8

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-08-01 au 2024-08-31

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du 2024-08-01 au 2024-08-31
TVQ du 2024-08-01 au 2024-08-31

Remboursement de TPS/TVH _____ Solde de TPS/TVH à remettre _____
Remboursement de TVQ _____ Solde de TVQ à remettre _____

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS Numéro d'identification Dossier

N° de validation

Périodes de déclaration

TPS/TVH du 2024-08-01 au 2024-08-31
TVQ du 2024-08-01 au 2024-08-31

Date d'échéance

AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé	
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements		Solde à remettre
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.		
		Signature	Date		Ind. rég. Téléphone

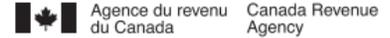
Retournez à :

X
Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Services de réparation Micro inc.

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2 0 2 4 | 0 6 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 0 6 | 0 1
 A A A A M M J J A A A A M M J J
 au 2 0 2 4 | 0 6 | 3 0 au 2 0 2 4 | 0 6 | 3 0
 A A A A M M J J A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
		TPS/TVH		TVQ	
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+	104		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	=	105		205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+	107		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	=	108		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.		109		209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	–	111		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés. Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	=	113		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Services de réparation Micro inc.
7893, boul. Dion
Montréal (Québec) H3D 7K6

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-06-01 au 2024-06-30

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du 2024-06-01 au 2024-06-30
TVQ du 2024-06-01 au 2024-06-30

Remboursement de TPS/TVH	<input type="text"/>	Solde de TPS/TVH à remettre	<input type="text"/>
Remboursement de TVQ	<input type="text"/>	Solde de TVQ à remettre	<input type="text"/>

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

Numéro de compte TPS	Numéro d'identification	Dossier	N° de validation	Périodes de déclaration TPS/TVH du 2024-06-01 au 2024-06-30 TVQ du 2024-06-01 au 2024-06-30	Date d'échéance AAAA MM JJ
----------------------	-------------------------	---------	------------------	---	-------------------------------

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé	
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements		Solde à remettre
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.		
Retournez à :		Signature	Date	Ind. rég. Téléphone	

X
Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets. Formulaire prescrit – Président-directeur général



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Inter Musique enr.

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2 0 2 4 | 1 2 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 1 2 | 0 1
 A A A A | M M | J J A A A A | M M | J J
 au 2 0 2 4 | 1 2 | 3 1 au 2 0 2 4 | 1 2 | 3 1
 A A A A | M M | J J A A A A | M M | J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
		TPS/TVH		TVQ	
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+ 104			204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	= 105			205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+ 107			207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	= 108			208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.	109			209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	– 111			211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (–). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	= 113			213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Inter Musique enr.
1327, rue Bellechasse
Montréal (Québec) H2P 2Z9

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-12-01 au 2024-12-31

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration	Remboursement de TPS/TVH	Solde de TPS/TVH à remettre
TPS/TVH du 2024-12-01 au 2024-12-31	_____	_____
TVQ du 2024-12-01 au 2024-12-31	Remboursement de TVQ	Solde de TVQ à remettre
	_____	_____

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS	Numéro d'identification	Dossier	N° de validation	Périodes de déclaration	Date d'échéance
				TPS/TVH du 2024-12-01 au 2024-12-31	AAAA MM JJ
				TVQ du 2024-12-01 au 2024-12-31	AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé		
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements		Solde à remettre	
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.			
Retournez à :				Signature	Date	Ind. rég. Téléphone
				X		
				Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.		
				Formulaire prescrit – Président-directeur général		

JOURNAL GÉNÉRAL				Page
Date	Détails	F ^o	Débit	Crédit

Remises aux gouvernements

	Détails	Fédéral			Québec					
		AE	Impôt	Total remise	FSS	RRQ	RQAP	Impôt	CNESST	Total remise
Janvier	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Février	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Mars	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Avril	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Mai	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Juin	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Juillet	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Août	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Septembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Octobre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Novembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Décembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Totaux annuels										



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

00000521

Détails du relevé

Numéro de compte RP0001

Date de l'avis

Comptable Expert inc.
568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X

Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

06	Numéro de compte	RP0001	N'inscrivez rien ici	
			<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	00	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
<input type="text"/>		<input type="text"/>

Montant du paiement

<input type="text"/>

Comptable Expert inc.
568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7



Paieement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification
Dossier :
Date d'envoi :
AAAA MM JJ
Période visée : du 2024-04-01 au 2024-06-30

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur - Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Délaai de paieement : Votre paieement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paieement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paieement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délaai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délaais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délaais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Versement de la rémunération	Échéance du paieement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paieement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paieement partiel : Si vous faites un paieement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paieement. N'attachez rien au bordereau de paieement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paieement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
du 2024-04-01 au 2024-06-30

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Comptable Expert inc.
568, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H5R 8U7

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS	Total à remettre (E + F)	
Signature	Date	Incl. rég. Téléphone
X		

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit - Président-directeur général

008124

 <p>568, rue Sherbrooke Montréal (Québec) H5R 8U7 Tél. : 514 333-5960</p>	<p>N° 414</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J										
<p>Payez à l'ordre de _____</p> <p>La somme de _____</p>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 100px; height: 30px; background-color: #cccccc;"></td> <td style="width: 20px; text-align: center; vertical-align: middle;">\$</td> </tr> </table> <p>_____ / 100 DOLLARS</p>		\$														
	\$																
<p>Banque Sans-Souçi 5145, rue Olive Montréal (Québec) H8E 4V5</p> <p>POUR _____</p>	<p>_____ Comptable Expert inc.</p>																
<p>414 34096 738 3409 74863126</p>																	

 <p>568, rue Sherbrooke Montréal (Québec) H5R 8U7 Tél. : 514 333-5960</p>	<p>N° 415</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J										
<p>Payez à l'ordre de _____</p> <p>La somme de _____</p>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 100px; height: 30px; background-color: #cccccc;"></td> <td style="width: 20px; text-align: center; vertical-align: middle;">\$</td> </tr> </table> <p>_____ / 100 DOLLARS</p>		\$														
	\$																
<p>Banque Sans-Souçi 5145, rue Olive Montréal (Québec) H8E 4V5</p> <p>POUR _____</p>	<p>_____ Comptable Expert inc.</p>																
<p>415 34096 738 3409 74863126</p>																	

<p>Comptable xpert inc.</p> <p>568, rue Sherbrooke Montréal (Québec) H5R 8U7 Tél. : 514 333-5960</p>	<p>N° 416</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J										
<p>Payez à l'ordre de <u>RPA Association</u></p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 30px;"> <tr> <td style="width: 90%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center; font-size: 24px;">\$</td> </tr> </table>		\$														
	\$																
<p>La somme de _____</p>	<p>_____ / 100 DOLLARS</p>																
<p>Banque Sans-Souçi 5145, rue Olive Montréal (Québec) H8E 4V5</p>																	
<p>POUR _____</p>	<p>_____ Comptable Expert inc.</p>																
<p>416 34096 738 3409 74863126</p>																	

<p>Comptable xpert inc.</p> <p>568, rue Sherbrooke Montréal (Québec) H5R 8U7 Tél. : 514 333-5960</p>	<p>N° 417</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td><td style="width: 12.5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">A</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">M</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td><td style="text-align: center; font-size: 8px;">J</td> </tr> </table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J										
<p>Payez à l'ordre de <u>Assurances Primo</u></p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 30px;"> <tr> <td style="width: 90%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center; font-size: 24px;">\$</td> </tr> </table>		\$														
	\$																
<p>La somme de _____</p>	<p>_____ / 100 DOLLARS</p>																
<p>Banque Sans-Souçi 5145, rue Olive Montréal (Québec) H8E 4V5</p>																	
<p>POUR _____</p>	<p>_____ Comptable Expert inc.</p>																
<p>417 34096 738 3409 74863126</p>																	

Remises aux gouvernements

	Détails	Fédéral			Québec					
		AE	Impôt	Total remise	FSS	RRQ	RQAP	Impôt	CNESST	Total remise
Janvier	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Février	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Mars	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Avril	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Mai	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Juin	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Juillet	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Août	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Septembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Octobre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Novembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Décembre	Employé			Chèque n° :						Chèque n° :
	Employeur			Date :						Date :
	Remise			\$						\$
Totaux annuels										

JOURNAL GÉNÉRAL				Page
Date	Détails	F°	Débit	Crédit



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1
0001773

Summerside PE C1N 5Z7

00000521

Détails du relevé

Numéro de compte RP0001

Date de l'avis

Petit Trésor

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Numéro de compte		N'inscrivez rien ici	
06	RP0001		

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	Nombre d'employés pour la dernière période de paie

Montant du paiement

--

Petit Trésor



Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise
 du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
 Dossier :

Date d'envoi :

AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-10-01 au 2024-10-31

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Echéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délaï de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délaï est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
 du 2024-10-01 au 2024-10-31

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Petit Trésor

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS		
Signature		Total à remettre (E + F)
Date		Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte RP0001

Date de l'avis

PermaSol inc.
2145, rue Gaspé
Montréal (Québec) H6F 3N7

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

**Pièce de versement de retenues
à la source courantes**
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X

Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Numéro de compte		N'inscrivez rien ici	
06	RP0001	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	0,0	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
<input type="text"/>		<input type="text"/>

Montant du paiement

<input type="text"/>

PermaSol inc.
2145, rue Gaspé
Montréal (Québec) H6F 3N7



Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi :

AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-01-01 au 2024-01-31

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délaï de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délaï est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
du 2024-01-01 au 2024-01-31

Date d'échéance

AAAA MM JJ

PermaSol inc.
2145, rue Gaspé
Montréal (Québec) H6F 3N7

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS	Total à remettre (E + F)	
Signature	Date	Ind. rég. Téléphone

X

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

00000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

InterMusique enr.
1327, rue Bellechasse
Montréal (Québec) H2P 2Z9

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes

Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Numéro de compte		N'inscrivez rien ici	
06	RP0001	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Montant du paiement

<input type="text"/>

InterMusique enr.
1327, rue Bellechasse
Montréal (Québec) H2P 2Z9



Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise
 du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
 Dossier :

Date d'envoi :

AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-10-01 au 2024-12-31

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
 du 2024-10-01 au 2024-12-31

Date d'échéance
AAAA MM JJ

InterMusique enr.
1327, rue Bellechasse
Montréal (Québec) H2P 2Z9

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS	Total à remettre (E + F)	
Signature	Date	Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général

008124



FOURNITURES

Voulez-vous déclarer divers types de ventes ou de fournitures (chiffre d'affaires)? ⓘ

- Oui
 Non

Fournitures (chiffre d'affaires) [ligne 101]

 \$

DÉCLARATION DE LA TPS/TVH

TPS/TVH exigible (ligne 103) ⓘ

 \$

Redressements de la TPS/TVH (ligne 104) ⓘ

 \$

Total de la TPS/TVH exigible et des redressements (ligne 105) ⓘ

 \$

Crédits de taxe sur les intrants (CTI) [ligne 106] ⓘ

 \$

Redressements de CTI et autres redressements (ligne 107) ⓘ

 \$

Total des CTI et des redressements (ligne 108) ⓘ

 \$

DÉCLARATION DE LA TVQ

TVQ exigible (ligne 203) ⓘ

 \$

Redressements de la TVQ (ligne 204) ⓘ

 \$

Total de la TVQ exigible et des redressements (ligne 205) ⓘ

 \$

Remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) [ligne 206] ⓘ

 \$

Redressements de RTI et autres redressements (ligne 207) ⓘ

 \$

Total des RTI et des redressements (ligne 208) ⓘ

 \$

Agence du revenu du Canada

* Numéro de compte (obligatoire) ?

* Rémunération brute (obligatoire) ?

,00 \$

* Nombre d'employés (obligatoire)

* Fin de période (obligatoire)

* Montant (obligatoire) ?

 \$

Revenu Québec

Retenues d'impôt ?

 \$

RRQ ?

 \$

FSS ?

 \$

RQAP ?

 \$

CNESST ?

 \$



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Labbé Portes et Fenêtres inc.

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2 0 2 4 | 0 2 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 0 2 | 0 1
A A A A M M J J A A A A M M J J
 au 2 0 2 4 | 0 2 | 2 9 au 2 0 2 4 | 0 2 | 2 9
A A A A M M J J A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
		TPS/TVH		TVQ	
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+ 104			204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	= 105			205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+ 107			207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	= 108			208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.	109			209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	- 111			211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	= 113			213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Labbé Portes et Fenêtres inc.
2579, boul. Industriel
Montréal (Québec) H2T 7E4

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-02-01 au 2024-02-29

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration
TPS/TVH du 2024-02-01 au 2024-02-29
TVQ du 2024-02-01 au 2024-02-29

Remboursement de TPS/TVH	<input type="text"/>	Solde de TPS/TVH à remettre	<input type="text"/>
Remboursement de TVQ	<input type="text"/>	Solde de TVQ à remettre	<input type="text"/>

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS	Numéro d'identification	Dossier	N° de validation	Périodes de déclaration TPS/TVH du 2024-02-01 au 2024-02-29 TVQ du 2024-02-01 au 2024-02-29	Date d'échéance AAAA MM JJ
----------------------	-------------------------	---------	------------------	---	-------------------------------

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé	
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements		Solde à remettre
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.		

Retournez à :

Signature Date Ind. rég. Téléphone

X
Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets. Formulaire prescrit – Président-directeur général



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

00000521

Détails du relevé

Numéro de compte RP0001

Date de l'avis

Usinex inc.
857, boul. Industriel
Montréal (Québec) H8R 4M6

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



PD7A (X) F (18)X

Protégé B

une fois rempli



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

Summerside PE C1N 5Z7
1232

Numéro de compte		N'inscrivez rien ici	
06	RP0001	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Montant du paiement

<input type="text"/>

Usinex inc.
857, boul. Industriel
Montréal (Québec) H8R 4M6



Paielement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-03-01 au 2024-03-31

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement. N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
du 2024-03-01 au 2024-03-31

Date d'échéance
AAAA MM JJ

Usinex inc.
857, boul. Industriel
Montréal (Québec) H8R 4M6

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS		
Signature		Total à remettre (E + F)
Date		Ind. rég. Téléphone
X		

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom
 Atout Réno inc.

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2 0 2 4 | 1 1 | 0 1 Du 2 0 2 4 | 1 1 | 0 1
 A A A A M M J J A A A A M M J J
 au 2 0 2 4 | 1 1 | 3 0 au 2 0 2 4 | 1 1 | 3 0
 A A A A M M J J A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500). Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
			TPS/TVH		TVQ
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	104	+		204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.					
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.	105	=		205	
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	107	+		207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.					
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.	108	=		208	
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.					
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.	109			209	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	111	-		211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	113	=		213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Atout Réno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-11-01 au 2024-11-30

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration	Remboursement de TPS/TVH	Solde de TPS/TVH à remettre
TPS/TVH du 2024-11-01 au 2024-11-30	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TVQ du 2024-11-01 au 2024-11-30	Remboursement de TVQ	Solde de TVQ à remettre
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS	Numéro d'identification	Dossier	N° de validation	Périodes de déclaration	Date d'échéance
				TPS/TVH du 2024-11-01 au 2024-11-30	AAAA MM JJ
				TVQ du 2024-11-01 au 2024-11-30	

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements	
	211 – Autres remboursements de TVQ	113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.	
				Solde à remettre
				<input type="text"/>
Retournez à :		Signature	Date	Ind. rég. Téléphone
		<input checked="" type="checkbox"/>		
		Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.		Formulaire prescrit – Président-directeur général



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1

0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte RP0001

Date de l'avis

Atout Réno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes

Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X

Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

06	Numéro de compte	RP0001	N'inscrivez rien ici
----	------------------	--------	----------------------

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	00	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
--	----	--

Montant du paiement

--

Atout Réno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9



Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi : AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-11-01 au 2024-11-30

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Paiement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

008124



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
du 2024-11-01 au 2024-11-30

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Atout Réno inc.
2960, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J5E 2M9

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
B RRQ		F CNESST
C FSS		
Total à remettre (E + F)		
Signature		Date Ind. rég. Téléphone

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets. Formulaire prescrit – Président-directeur général



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Page 1
0001773

Summerside PE C1N 5Z7

000000521

Détails du relevé

Numéro de compte	RP0001
Date de l'avis	

Rénovation idéale
40, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J4E 3L5

Relevé de compte de retenues à la source courantes

PD7A (X) F (18)X



Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Pièce de versement de retenues à la source courantes
Payez en ligne ou à votre institution financière

PD7A (X) F (18)X
Protégé B
une fois rempli

Summerside PE C1N 5Z7
1232

06	Numéro de compte	RP0001	N'inscrivez rien ici
----	------------------	--------	----------------------

Fin de la période pour laquelle les montants ont été retenus	Année	Mois
--	-------	------

Rémunération brute pour la période de versement (en dollars)	0,0	Nombre d'employés pour la dernière période de paie
--	-----	--

Montant du paiement

--

Rénovation idéale
40, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J4E 3L5



Païement des retenues et des cotisations de l'employeur

TPZ-1015.R.14.4
2017-11

0117 05

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :

Numéro d'identification :
Dossier :

Date d'envoi :

AAAA MM JJ

Période visée : du 2024-10-01 au 2024-10-31

Total versé

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employeur ou un payeur qui doit faire ses paiements de retenues à la source et de cotisations d'employeur quatre fois par année. Notez que vous pouvez, à certaines conditions, demander la modification de votre fréquence de paiement. Pour plus d'information à ce sujet ainsi que sur le paiement des retenues à la source et des cotisations de l'employeur, consultez le *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* (TP-1015.G).

Versement de la rémunération	Échéance du paiement
Janvier, février et mars	Le 15 avril
Avril, mai et juin	Le 15 juillet
Juillet, août et septembre	Le 15 octobre
Octobre, novembre et décembre	Le 15 janvier

Instructions : Inscrivez un montant supérieur ou égal à 0 dans **chacune des cases** du bordereau de paiement ci-dessous. Veuillez nous retourner ce bordereau dûment rempli, même si vous avez inscrit « 0 » à toutes les cases.

Païement partiel : Si vous faites un paiement partiel, inscrivez dans les cases A à F et dans la case « Total à remettre » le montant de la somme que vous auriez dû remettre, et non le montant de votre paiement.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Délai de paiement : Votre paiement **doit être reçu** à Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous faites un chèque postdaté, la date de réception est celle à laquelle le chèque peut être encaissé. Notez que, si l'échéance du paiement est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier des jours ouvrables suivants, c'est-à-dire le premier jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

Intérêts et pénalités : Toute somme qui n'a pas été payée dans les délais prévus porte intérêt. De plus, selon la Loi sur l'administration fiscale, vous encourez une pénalité si vous omettez de déduire, de retenir, de payer ou de remettre, dans les délais prévus, une somme en vertu d'une loi fiscale. Vous encourez également une pénalité si vous omettez de produire une déclaration de la manière et à la date prescrites par une loi fiscale. Cette pénalité est de 25 \$ par jour que dure l'omission, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

008124

Conservez cette partie pour vos dossiers.



Bordereau de paiement

TPZ-1015.R.14.4 (2017-11)

Numéro d'identification Dossier Période visée
du 2024-10-01 au 2024-10-31

Date d'échéance

AAAA MM JJ

Rénovation idéale
40, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J4E 3L5

Retournez à :

A Retenue d'impôt	D RQAP	E Sous-total (A + B + C + D)
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
B RRQ		F CNESST
<input style="width: 90%;" type="text"/>		<input style="width: 90%;" type="text"/>
C FSS		
<input style="width: 90%;" type="text"/>		
Total à remettre (E + F)		
<input style="width: 90%;" type="text"/>		
Signature	Date	Ind. rég. Téléphone
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
X		

Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.

Formulaire prescrit – Président-directeur général



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ et déclaration concernant un immeuble taxable, des unités d'émission de carbone taxables ou des fournitures taxables importées

Numéro de compte TPS/TVH _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____
 Numéro d'identification _____ Dossier _____
 Nom _____
Rénovation idéale

Période de déclaration – TPS/TVH Période de déclaration – TVQ
 Du 2,0,2,4,1,0,0,1 Du 2,0,2,4,1,0,0,1
 A A A A M M J J A A A A M M J J
 au 2,0,2,4,1,0,3,1 au 2,0,2,4,1,0,3,1
 A A A A M M J J A A A A M M J J

Ce formulaire permet, selon le cas,

- de faire les calculs détaillés concernant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente du Québec (TVQ), les crédits de taxe sur les intrants (CTI) et les remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) ainsi que de déclarer les redressements de taxes, s'il y a lieu;
- de déclarer les taxes relatives à l'acquisition d'un immeuble taxable, d'unités d'émission de carbone (ci-après appelées *unités d'émission*) taxables ou de fournitures taxables importées, s'il y a lieu.

Remplissez la partie 1 et reportez les montants inscrits aux différentes lignes dans les cases correspondantes de la partie détachable du formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ (FPZ-500)*. Si vous remplissez les parties 2 et 3 du présent formulaire, vous devez les transmettre à Revenu Québec **uniquement** si la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ n'est pas transmise par voie électronique.

Voyez les renseignements aux pages 3 à 6.

1 Calculs détaillés de la TPS/TVH et de la TVQ pour la période visée

Total des fournitures (chiffre d'affaires)	101				
		TPS/TVH		TVQ	
TPS/TVH exigible ¹ – TVQ exigible ¹	103			203	
Redressements de la TPS/TVH – Redressements de la TVQ	+ 104			204	
Total de la TPS/TVH exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 103 et 104.	= 105			205	
Total de la TVQ exigible et des redressements : additionnez les montants des lignes 203 et 204.					
CTI – RTI	106			206	
Redressements de CTI et autres redressements – Redressements de RTI et autres redressements	+ 107			207	
Total des CTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 106 et 107.	= 108			208	
Total des RTI et des redressements : additionnez les montants des lignes 206 et 207.					
TPS/TVH nette : montant de la ligne 105 moins celui de la ligne 108.	109			209	
TVQ nette : montant de la ligne 205 moins celui de la ligne 208.					
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des organismes de services publics (OSP) et autres remboursements de TPS/TVH ² – Remboursement de la TVQ à l'intention des OSP et autres remboursements de TVQ ²	- 111			211	
TPS/TVH à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 109 moins celui de la ligne 111.					
TVQ à verser ou remboursement demandé : montant de la ligne 209 moins celui de la ligne 211.					
Reportez, s'il y a lieu, les montants des lignes 113 et 213 à la partie 2 et effectuez les calculs demandés.					
Si vous ne remplissez pas la partie 2, reportez les montants des lignes 113 et 213 aux cases correspondantes de la partie détachable du formulaire FPZ-500, puis additionnez-les en tenant compte des signes plus (+) ou moins (-). Si ce montant est positif, inscrivez-le à la case « Solde à verser » de la partie détachable du formulaire; s'il est négatif, inscrivez-le à la case « Remboursement demandé ».					
Revenu Québec n'exige ni ne rembourse les soldes de 2 \$ ou moins.	= 113			213	

1. Si vous déclarez la TPS/TVH et la TVQ pour la fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation, vous devez inscrire le montant de la TPS/TVH et celui de la TVQ à ces lignes.
 2. Voyez les précisions concernant les montants à inscrire à cette ligne aux pages 4 et 5.



Taxe sur les produits et services
Taxe de vente harmonisée
Taxe de vente du Québec



Administrées par Revenu Québec

Page 1 de 2

Rénovation idéale
40, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J4E 3L5

Numéro de compte TPS :
Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) :
Numéro d'identification :
Dossier :
Date :

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ

Informations relatives à la TVQ

Période visée : du 2024-10-01 au 2024-10-31

Nous vous faisons parvenir votre formulaire de déclaration afin que vous fassiez votre déclaration et votre paiement selon les dispositions prévues par la Loi.

Pour de plus amples renseignements, composez le 418 659-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

Période de déclaration	Remboursement de TPS/TVH	_____	Solde de TPS/TVH à remettre	_____
TPS/TVH du 2024-10-01 au 2024-10-31				
TVQ du 2024-10-01 au 2024-10-31	Remboursement de TVQ	_____	Solde de TVQ à remettre	_____

Conservez cette partie pour vos dossiers.

N'attachez rien au bordereau de paiement.

FPZ-500 (2011-11)



Bordereau de paiement

FPZ-500 (2011-11)

Numéro de compte TPS	Numéro d'identification	Dossier	N° de validation	Périodes de déclaration	Date d'échéance
				TPS/TVH du 2024-10-01 au 2024-10-31	AAAA MM JJ
				TVQ du 2024-10-01 au 2024-10-31	AAAA MM JJ

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements	Remboursement demandé	
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements		Solde à remettre
		113 – TPS/TVH à payer ou remb.	213 – TVQ à payer ou remb.		
Retournez à :		Signature	Date	Ind. rég. Téléphone	
<input checked="" type="checkbox"/> Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.				Formulaire prescrit – Président-directeur général	